



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gestion

Question écrite n° 57728

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la place accordée aux associations de parents d'enfants handicapés, notamment dans la gestion d'institutions médico-légales. Au cours des discussions et de la « navette parlementaire » entre les deux chambres, la possibilité de rendre incompatibles entre elles la représentation des personnes handicapées et la gestion d'institutions médico-sociales a été évoquée et a fait l'objet de débats importants, provoquant l'inquiétude de nombreuses associations. Il lui demande de bien vouloir lui rappeler la place reconnue aux associations dans le cadre de la loi consacrée à l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57728

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1555